



© SINCE - 120 GRANDES STORIES

GARE(S)

AUX TAGS !

En son temps, H. Hayen expliquait, dans ces pages, comment les gares de Luchtbal et d'Anvers-Dam avaient résolu leurs problèmes de graffiti. Aujourd'hui, l'occasion nous est donnée de revenir sur ce sujet, ô combien préoccupant, par le biais d'une étude réalisée par des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin. Cette étude a mis en évidence la complexité du phénomène qui ne se résume pas à du vandalisme mais revêt une dimension sociale, culturelle et politique. Elle énonce dans ses conclusions des recommandations pour lutter contre ce fléau.

UNE CULTURE JEUNE SPÉCIFIQUE

Les graffiti, qui font aujourd'hui partie intégrante du décor urbain, quand ils ne sont ni érotiques ni politiques, sont une des expressions du hip-hop au même titre que le breakdance et que la musique rap. Le hip-hop est un mouvement culturel américain, le «move», qui s'est répandu en Europe et dans le reste du monde occidental dans les années '80. Il se caractérise notamment par une synergie entre l'image, la danse, le texte et la musique. D'autre part, il s'exprime essentiellement dans la rue car là est la liberté de mouvement. Enfin, il s'oppose, du moins dans ses pamphlets et les textes de ses chansons, à la toxicomanie, à la violence, à la détention d'armes, à la corruption et à toutes les formes d'inégalité et de racisme. Le problème ne vient pas tant de ses revendications, dont on ne peut contester la légitimité, que de certaines de ses formes d'expression, en l'occurrence les graffiti.

LES GRAFFITI SE SUIVENT MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS

Le terme graffiti, nom masculin pluriel, vient de l'italien et signifie rayer, entailler. Il désigne aujourd'hui toutes inscriptions ou dessins griffonnés sur les édifices et autres mobilier urbains. Cependant, tous les graffiti n'en sont pas ! Ils portent des noms très différents selon leur degré d'aboutissement.

- Tag : ce vocabulaire désigne tout simplement les signatures stylisées écrites à la main ou réalisées à l'aide d'aérosols. On les aperçoit fréquemment sur les murs et les piliers des ponts. N'essayez pas de leur trouver une quelconque signification symbolique : elles n'en ont pas. Ce sont simplement leur nom ou leur pseudonyme que les tagueurs apposent dans le plus grand nombre d'endroits possible.
- Throw-up : ce sont des tags de grande dimension, au concept très simple et d'une seule couleur.
- Quick-piece : ce terme qualifie toute signature, plus grande et plus soignée, comportant deux ou trois couleurs. Sa qualité esthétique s'affirme par rapport aux précédentes.
- Masterpiece : l'expression s'applique aux fresques murales multicolores et très élaborées. Elles constituent le résultat le plus abouti sur le plan artistique. Elles sont souvent le fruit d'une collaboration entre plusieurs graffeurs et leur réalisation prend généralement plusieurs jours.

Les tags sont donc toujours le premier contact du jeune avec la bombe aérosol et la première étape d'une évolution devant le mener à la réalisation de graffiti proprement dits.

Le profil du tagueur reste très imprécis. On estime leur nombre à Bruxelles entre 500 et 1 000, âgés de 12 à 30 ans et circulant sur tout le territoire de la région. La plupart d'entre eux ne sont actifs que pendant deux à six mois. Ils forment des groupes ou «posses», sans structure ni territoire délimité, dont la composition sociologique est hétérogène mais où les jeunes de la classe moyenne sont très représentés.

DES MESSAGES

Une autre révélation de cette étude est que le nombre de tagueurs guidés par le seul désir de détruire est extrêmement limité. Leur motivation principale est la recherche d'une forme de notoriété et de reconnaissance, surtout au sein de leur groupe de référence. C'est pourquoi ils privilégient tant les endroits animés et visibles pour s'exprimer. Par contre, les graffeurs recherchent, eux, des lieux plus tranquilles où ils peuvent laisser libre cours à leur imagination sans être dérangés. En s'appropriant visuellement – mais indûment – l'espace, tagueurs autant que graffeurs cherchent à exprimer leur identité propre ainsi que leur opposition à une société qu'ils perçoivent floue et fragmentée. C'est un mouvement de révolte au même titre que les punks et autres «Peace and love» des décennies précédentes.

ET DES COÛTS

Il n'empêche, tous ces tags et autres graffiti engendrent au sein de la société un malaise – qu'il ne faut surtout pas minimiser au même titre que le phénomène lui-même – ainsi que des coûts. Si les transports publics et le mobilier urbain sont les plus touchés, les particuliers ne sont guère épargnés non plus.

DES RECOMMANDATIONS

L'étude dénonce, pour la région de Bruxelles-Capitale un manque de coordination entre les communes ainsi que l'absence de consensus politique quant aux options à suivre. De plus, si quelques expériences de peines alternatives sont tentées ici et là, elles ne s'inscrivent dans aucun cadre global. Il en résulte beaucoup de confusion et de méfiance de la part des acteurs concernés. Aussi préconise-t-elle une solution de compromis entre nettoyage, sanctions et possibilités légales de libre expression, le tout intégré dans une large campagne

de sensibilisation et dans une politique globale de la ville et de la jeunesse. Elle recommande en outre

■ CLARTÉ ET COORDINATION

Il faut que tous les acteurs concernés, tant les services publics que les associations donc, connaissent clairement les options qui sont suivies et les appliquent correctement. Quitte à créer une cellule de coordination pour harmoniser les différents éléments comme la prévention, la politique de la jeunesse, etc., voire informer le grand public. Cette information expliquerait le phénomène, indiquerait les grandes lignes de la politique menée en ce domaine ainsi que les instances qui peuvent aider le citoyen désireux de supprimer un graffiti. Elle permettrait en tout cas de dériminaliser cette forme d'expression, de lutter contre le sentiment d'insécurité et de renforcer la confiance dans les pouvoirs publics.

■ UNE APPROCHE TRIANGULAIRE

Taguer étant un acte de défi envers l'autorité établie, il est évident que tout dialogue entre les antagonistes est compromis. De même, il faut éviter toute situation où ce sont les autorités répressives qui organisent elles-mêmes des projets légaux de graffiti. Ceci est source d'ambiguïté et donc de méfiance. Un intermédiaire indépendant est souhaitable pour amorcer la communication entre les deux interlocuteurs : des organisations culturelles, des mouvements de jeunesse ou des écoles constituent à cet égard des partenaires idéaux. Leur rôle serait par exemple d'organiser des manifestations hip-hop, des projets de graffiti ou des ateliers. Ils assumeraient une fonction de conseil vis-à-vis des autorités et d'information pour les tagueurs.

■ LA LÉGALITÉ

Partant du principe que plus vite un tagueur en arrive à exécuter des «masterpieces», moins il y a de tags dans les rues, l'étude favorise l'attribution d'«exutoires» légaux de différents types. Il y aurait des zones de tolérance, c'est-à-dire des lieux où les tagages seraient autorisés de fait : la possibilité que certains endroits, comme les piliers de ponts, soient d'office considérés comme des zones de tolérance est à envisager sérieusement ; ensuite des murs légaux seraient officiellement reconnus et éventuellement aménagés par les pouvoirs publics pour permettre aux tagueurs de s'exercer. Il en faudrait alors en nombre suffisant ainsi que des séances d'exercice permettant aux néophytes d'apprendre à utiliser la bombe aérosol de manière plus créative.

■ LE NETTOYAGE ET LES SANCTIONS

Le nettoyage doit être avant tout axé sur un quartier afin d'y renforcer la qualité de la vie. Il doit être exécuté de préférence par un service spécialisé et indépendant du pouvoir local pour éviter toute confrontation directe. Le recensement des tags est, par ailleurs, vivement conseillé, ne serait-ce que pour identifier clairement les secteurs les plus problématiques. Quant aux sanctions, la conclusion est qu'une procédure à l'amiable est préférable à un procès débouchant sur une condamnation, surtout si celle-ci est assortie d'une indemnisation élevée à laquelle le jeune ne peut faire face. Il conviendrait toutefois d'analyser dans quelle mesure les peines de substitution, qui établissent un lien avec le préjudice subi par la collectivité, s'avèrent plus judicieuses.

■ LA PARTICIPATION ACTIVE DES CITOYENS

En s'intéressant aux jeunes parmi eux par exemple.

ET SUR LE TERRAIN ?

À LA SNCB

Il existe au sein de l'administration centrale un service qui ne s'occupe que de ce problème. Deux sous-commissaires de surveillance sont exclusivement attachés à recenser les tags, à identifier leurs auteurs et à les arrêter en conformité avec le mandat judiciaire que le parquet leur a donné. Si ce service existe, c'est grâce à la brigade de Hasselt qui a commencé ce travail en 1992 par nécessité. Confrontée à ce phénomène et au fait qu'il n'existait aucun service attaché à sa lutte au sein de la police communale et de la gendarmerie, elle s'est tournée vers la police des chemins de fer néerlandais qui collectait déjà des renseignements sur les tagueurs. Il s'ensuivit la tenue d'une banque de données et la reconnaissance du travail accompli par nos collègues limbourgeois par les autres districts.

En 1995, la magistrature nationale s'intéressa au travail mené au sein de la SNCB au point que, deux ans plus tard, le parquet de Bruxelles donnait mission formelle aux polices communales ainsi qu'aux gendarmes de passer par la cellule antigraffiti de notre société pour rechercher tout auteur inconnu de tags ou de graffiti. Depuis, une cellule a été créée spécialement à Bruxelles où travaillent les deux sous-commissaires de surveillance, Lily Neys et Patrick Bauters.

Leur analyse du phénomène, si elle s'écarte légèrement des observations récoltées par les deux universitaires, est par ailleurs beaucoup plus pointue quant au profil du tagueur. Ils soulignent d'abord



© SNCF - LÉO COSENNAERTS

le caractère international des graffiti : le but étant de se faire connaître, les tagueurs n'hésitent pas à parcourir des kilomètres pour apposer leur signature. Les trains et les gares constituent de ce point de vue un terrain de prédilection. Ensuite, leur audition a permis de constater que la plupart d'entre eux – 90 % ! –

fréquentent une école des Beaux-Arts ou une académie. Là on leur enseigne des techniques qu'ils mettent en application sur les murs et autres supports pour se faire connaître. De là à accuser lesdites écoles de favoriser les graffiti, il y a un pas qu'il ne faut évidemment pas franchir !

Enfin, ils sévissent en groupes, la nuit, toujours aux mêmes heures et particulièrement quand c'est la pleine lune

ou lors des festivals.

Reconnaisables par leur tenue vestimentaire, ils consomment également des drogues douces et disposent de moyens financiers confortables.

La plupart sont Belges.

Si nos deux collègues apprécient les moyens mis à leur disposition pour lutter contre les graffiti, ils déplorent par contre l'absence de politique globale internationale sur ce sujet.

Question de procédure, il est intéressant de noter que l'audition d'un tagueur ne se déroule pas comme celle d'un prévenu classique : les questions à poser sont clairement établies par le parquet et visent à mieux cerner le mobile de chacun.

Il existe donc une réelle volonté de

DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES

Les doléances des deux universitaires ont dû être entendues car il existe depuis le mois de juillet 1997 une cellule de coordination des tags attachée à la police de Bruxelles. Elle collabore avec la SNCB, les dix-neuf communes de la région de Bruxelles-Capitale, la gendarmerie et la Société des transports intercommunaux bruxellois (STIB). Son rôle est de centraliser toutes les informations relatives aux graffiti collectées par les partenaires cités précédemment. Celles-ci nourrissent une banque de données et permettent la réalisation de rapports statistiques actualisés tous les six mois et renvoyés aux services précités ainsi qu'aux parquets. Le travail de cette cellule complète celui mené sur le terrain dans chaque commune selon ses moyens propres et ses priorités. Celle d'Ixelles, par exemple, a lancé en 1996, à l'initiative de son échevin de la propreté publique, une campagne antograffiti qui a consisté à effacer tous les tags des immeubles communaux et du mobilier urbain. En 1998, elle a étendu ce service aux maisons particulières quand les propriétaires en font la demande. Ce travail est effectué gracieusement par des employés communaux et ce, à la plus grande satisfaction des citoyens. Le budget consacré à cette opération atteint deux millions et demi par an. Cette méthode, plus curative que répressive, apporte ses fruits puisque l'on constate qu'en effaçant systématiquement et autant de fois qu'il le faut les graffiti indésirables, on décourage les tagueurs.

À Auderghem, est attaché à la lutte contre les graffiti un service particulier actif depuis février 1997. Il procède au recensement des tags avec la commune avoisinante de Watermael-Boitsfort, collabore étroitement avec la STIB et possède sa propre banque de données : cent cinquante signatures ont déjà été répertoriées. La nuit, il contrôle les quartiers réputés «chauds».

Vingt-cinq à trente auteurs ont été poursuivis en deux ans d'activité et sanctionnés par des travaux d'intérêt général. Pour information, 85 % d'entre eux étaient des mineurs. À titre anecdotique, signalons qu'un graffeur arrêté dans une autre commune a été invité à graffiter les cellules du commissariat d'Auderghem qui avaient grand besoin d'un coup de fraîcheur !

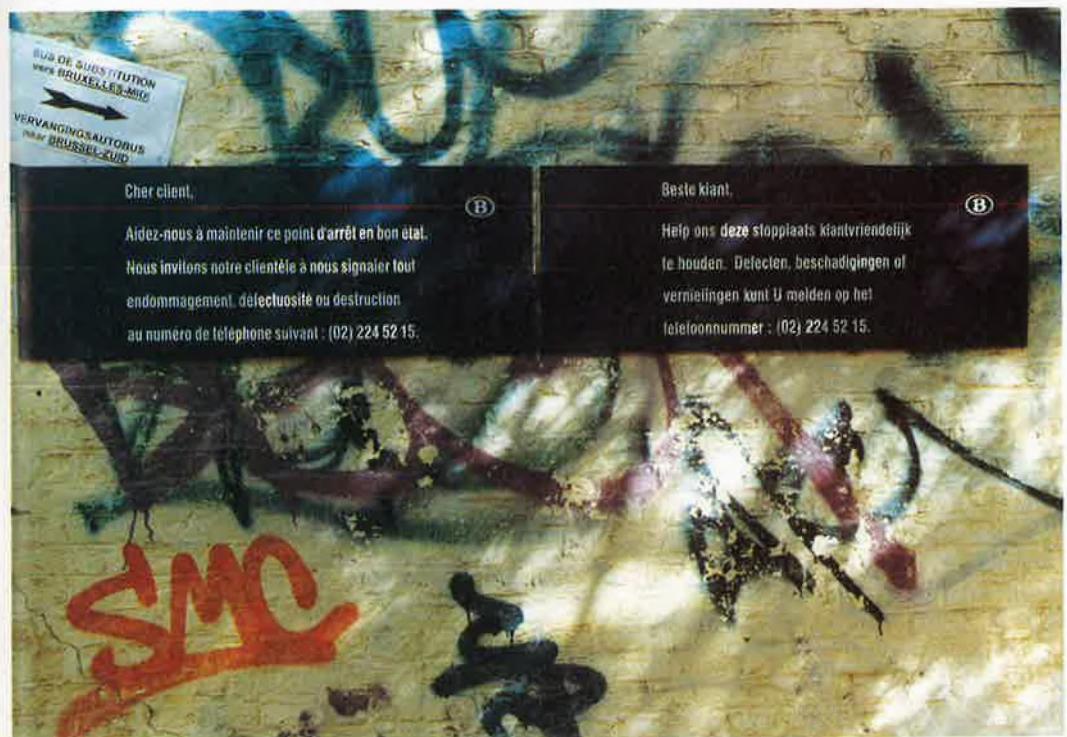
Ici aussi l'on a constaté que les tagueurs sont en majorité issus d'un milieu aisé, qu'ils fréquentent souvent une école de dessin et qu'ils sont consommateurs de drogues douces comme le cannabis. Même constat à Bruxelles-Ville qui possède aussi une banque de données, laquelle couvre, comme les autres



comprendre tant la démarche artistique que contestataire de l'auteur des graffiti. Quant aux sanctions, elles sont de deux types : les amendes et les peines alternatives. Mais pour ces dernières, leur application souffre d'un manque de personnel. En effet, si l'on veut faire nettoyer ses graffiti par un tagueur, il faut qu'il soit surveillé de façon permanente et équipé au minimum de vêtements de protection. Dans la pratique, cette solution est inapplicable. Restent donc les amendes pour le paiement desquelles nos deux collègues ne disposent d'aucune information car, une fois le dossier transmis au parquet, ils n'en reçoivent plus aucune nouvelle.



SNCB



SNCB

banques de données communales, un territoire plus circonscrit que celle de la SNCB. Un quart des auteurs sont identifiés et beaucoup de peines alternatives sont prononcées avec une période de probation de trois ans pendant laquelle toute récidive est punie d'emprisonnement.

La commune procède au nettoyage systématique des immeubles lui appartenant mais les particuliers ne bénéficient pas de ce service. À Auderghem, un produit est mis à la disposition du public mais le nettoyage doit être effectué par le propriétaire.

AU REVOIR LES GRAFFITI, BONJOUR LES KRAFFITI !

L'on croyait le phénomène en bonne voie de résolution, c'était sans compter sur l'extraordinaire faculté d'adaptation et d'imagination de nos jeunes et moins jeunes «artistes» (?).

Comme le beaujolais, le graffiti nouveau est arrivé et s'appelle le kraffiti. On ne tague plus avec des bombes, on raie le verre avec du diamant, des clous ou des pierres. La signature est beaucoup plus difficile à identifier et les dégâts encore plus importants.

Mais ne versons pas pour autant dans le fatalisme et le désespoir : une prise de conscience s'est faite, des solutions existent ainsi que la volonté de collaborer davantage sur le terrain. □ CO